



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

VSST
soyons,
soyez
solidaires!

STOP AU HARCÈLEMENT

Agissons maintenant !

La CFDT se mobilise face aux comportements déplacés de certains salariés dans nos structures.



Les gestes inacceptables, qui vous mettent mal à l'aise, doivent cesser : enlacer, embrasser, caresser, ne font pas partie des gestuelles acceptées en dehors du domaine privé ! La CFDT vous rappelle que les gestes qui vous gênent doivent être signalés au plus tôt afin que ces comportements cessent.

EN 2026, RIEN NE PERMET CES COMPORTEMENTS

RAPPEL. L'article L1153-1 du **code du travail relatif au harcèlement sexuel** dit : aucun salarié ne doit subir des faits :

1. soit de harcèlement sexuel, constitué par des **propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste répétés** qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante ;
2. soit assimilés au harcèlement sexuel, consistant en **toute forme de pression grave**, même non répétée, exercée dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

LA CFDT TIENT À CE QUE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL SOIT INFORMÉ ET VIGILANT.

Nous appelons les agent-es à ne pas hésiter à dénoncer des comportements inadmissibles, que vous soyez victime ou témoin, EN CONTACTANT LA CFDT !

**Rejoignez-nous,
nous augmenterons
le rapport de force !**

www.cfdt.fr/adhesion

Contact :

federation@sante-sociaux.cfdt.fr

Site tout public :

Cfdt-sante-sociaux.fr

